

# TRAITE DE FUSION

Entre les soussignés :

L'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public des Collèges du Pecq,  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-Préfecture de Saint-Germain en Laye le 9 octobre 1981, n°SIREN 394 256 747, dont le siège social est sis 55 boulevard d'Angleterre 78110 Le Vésinet, représentée par Monsieur Patrick Bourmaud, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président de ladite association, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> juin 2018,

Dénommée ci près **Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**,  
D'une part,

**Et**

L'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet,  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-Préfecture de Saint-Germain en Laye le 01/06/2010, n°SIREN 523 781 649, dont le siège social est sis 10 place de l'église 78110 Le Vésinet, représentée par Monsieur Thierry Bourges, Président agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président de ladite association, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> juin 2018,

Dénommée ci près **Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet**,  
D'autre part,

Il a été déclaré et convenu ce qui suit, en vue de réaliser la fusion des deux associations par voie d'absorption de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** par l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet**,

## **SECTION 1 – CARACTERISTIQUES DES ASSOCIATIONS INTERESSEES – MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION – PROTOCOLE DE FUSION – COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION**

### **A. Caractéristiques des associations intéressées**

#### **a. L'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**

L'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** a pour objet, conformément à la Doctrine de l'Eglise Catholique, aux orientations et directives de l'Evêque de Versailles et aux orientations nationales des Aumôneries de l'Enseignement Public, de contribuer par tous moyens à soutenir et développer la formation humaine, culturelle et chrétienne des élèves des collèges de l'enseignement public de la ville du Pecq, ainsi que de collégiens d'autres établissements intéressés par les activités de l'Aumônerie, ceci dans un esprit d'accueil, d'ouverture et de respect des diversités d'origine et de convictions.

**L'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** clôture son exercice au 31 août de chaque année. Elle est adhérente à l'Association des Aumôneries de l'Enseignement Public et exerce son activité sur le territoire de la commune du Pecq et est rattachée à la paroisse de Sainte-Pauline du Vésinet.

**b. L'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet,**

L'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet a pour objet l'évangélisation des jeunes collégiens et lycéens du Vésinet et de leurs familles dans l'environnement de l'Eglise et de la société d'aujourd'hui, et de favoriser l'expérience par les jeunes d'une foi personnelle en Dieu : Père créateur et miséricordieux, Fils ressuscité pour notre salut, Esprit d'amour infini.

L'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet, clôture son exercice au 31 août de chaque année. L'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet, est adhérente à l'Association des Aumôneries de l'Enseignement Public et exerce son activité sur le territoire de la commune du Vésinet.

**B. Motifs et buts de la fusion**

**a. Exposé préalable**

L'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq et l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet ont décidé de rassembler leurs équipes et leurs ressources autour d'un même projet pastoral, afin de remplir plus efficacement leur mission sur l'ensemble des collèges et lycées du Vésinet et du Pecq.

Les administrateurs des deux associations ont convenu de constituer une seule structure sur les deux paroisses du Vésinet par le biais d'une fusion-absorption de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq par l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet.

Dans ce contexte, la fusion est fondée sur des principes d'organisation qui donne lieu à des modifications des statuts de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet.

**b. Résultat attendus de la fusion**

La fusion juridique des deux associations permettra de proposer aux collégiens et lycéens du Vésinet et du Pecq une offre enrichie et répartie harmonieusement sur les deux paroisses du Vésinet.

**C. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération – date d'effet de la fusion**

**a. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération**

Pour établir les conditions de l'opération, les présidents de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq et de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet ont décidé de retenir les comptes au 30 août 2018.

La fusion des deux aumôneries prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2018, soit le premier jour qui suit la clôture comptable des exercices en cours des deux associations. Le présent traité de fusion sera examiné au regard des comptes provisoires de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq au 30 juin 2018.

**b. Date d'effet de la fusion**

La fusion prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

L'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq transmettra à l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet tous les éléments composant son patrimoine dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion soit le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

## **SECTION 2 – PATRIMOINE A TRANSMETTRE A TITRE DE FUSION PAR L'AUMÔNERIE CATHOLIQUE DES COLLEGES DU PECQ**

**A. Désignation et évaluation de l'actif et du passif dont la transmission est prévue**  
L'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq apporte à l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs, sans exception ni réserves, qui constituent le patrimoine de l'association. Les comptes de l'association l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq qui serviront de base à l'établissement des conditions et des modalités de la fusion seront ceux arrêtés au 31/08/2018. Les éléments actifs et passifs transmis par l'association l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq seront retenus pour leur valeur nette comptable au 31/08/2018.

**Situation comptable intermédiaire de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq au 30 juin 2018**

|  | 30/06/2018<br>(10 mois d'exercice)<br>(en euros) |
|--|--|
| Actif  | 7.617  |
| Passif exigible  | 0  |
| Actif net  | 7.617  |
| Résultat intermédiaire de l'exercice au 30/06/18 (10 mois) | (291)  |

L'actif de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq est constitué exclusivement de deux comptes bancaires ouverts auprès de la Caisse d'Epargne de l'Île de France. Le passif exigible est constitué de dettes d'exploitation au 30 juin 2018, liée à l'activité de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq (acompte pour une retraite, inscription à une formation de ses membres).

### **B. Déclaration sur les mises à disposition de moyens**

L'ensemble des moyens dont dispose l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq sera apporté à l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet.

### **C. Déclaration sur le personnel**

L'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq n'emploie pas de personnel. En conséquence, la fusion n'entraîne pas de transfert de personnel vers l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet.

### **D. Conditions des apports**

#### **a. Propriété – jouissance**

L'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet aura jouissance des biens et droits apportés par l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. L'apport pur et simple des biens et droits se fera à titre gracieux.

#### **b. Charges et conditions**

##### **i. En ce qui concerne l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que **Monsieur Thierry Bourges**, en sa qualité de Président de l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** oblige celle-ci à accomplir et exécuter, à savoir :

- l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** prendra les biens et droits avec tous ses éléments corporels et incorporels dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune discussion, division ou indemnité pour quelque cause que ce soit ;
- l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** exécutera à compter de la même date tous les marchés et les conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui seront apportés, ainsi que toutes les polices d'assurances et tous les abonnements qui auraient pu être contractés ;
- l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** ;
- l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes et cotisations, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toutes nature, ordinaires ou extraordinaire, qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport de fusion ;
- l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** dans les termes et conditions où il deviendra exigible, au paiement de tous les intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou de titres de créances pouvant exister, sauf à obtenir, de tout créancier, tous accords modificatifs de ces termes et conditions ;
- l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** supportera les obligations et bénéficiera des droits attachés aux contrats d'apport avec droit de reprise de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** ;

#### **ii. En ce qui concerne l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**

Les présents apports sont faits sous garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et en outre sous celles qui figurent dans le présent acte.

**Monsieur Patrick Bourmaud**, Président de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**, ès qualité :

- S'oblige à fournir à l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui assurer toutes les signatures et à lui apporter tous les concours utiles pour lui assurer vis à vis de quiconque la transmission des biens et des droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions ;
- Déclare sous sa responsabilité personnelle que l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** n'a effectuée depuis le 31/08/2017, date de la dernière situation comptable, aucune opération de disposition des éléments d'actifs ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** ;
- S'oblige de la même manière sous sa responsabilité personnelle, d'ici la date de réalisation définitive de la fusion, à ne pas effectuer d'opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**.

#### **E. Contrepartie de l'apport**

En contrepartie de l'apport effectué par l'association l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**, l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** s'engage :

- Après adoption de la fusion, à soumettre à son Assemblée Générale Extraordinaire l'adoption des projets de statuts et charte de l'engagement des financements présentés en annexe n° 1 au traité de fusion ;

- A conserver aux biens apportés, la destination et l'usage qu'ils avaient au sein de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq ;
- A assurer la continuité de l'activité de l'association l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq ;
- A admettre comme membres, sauf manifestations de volonté contraire de leur part, tous les membres de l'association l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq jouissant de cette qualité à quelque titre que ce soit, au dernier jour avant sa dissolution. Les anciens membres de l'association l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les membres de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet, et seront purement et simplement assimilés à ces derniers ;
- A permettre la représentation, au sein de ses organes de direction, des anciens membres de l'association l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq.

### **SECTION 3 – DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq – DELEGATION DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES**

#### **A. Dissolution de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq à l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet, l'association l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion et avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018 postérieurement aux assemblées Générales Extraordinaires des associations l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet et l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq approuvant le présent traité de fusion.

#### **B. Délégations de pouvoirs à des mandataires**

Tous les pouvoirs sont conférés à **Monsieur Patrick Bourmaud, Président de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** et **Monsieur Thierry Bourges, Président de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet**, ès qualité, pouvant agir conjointement ou séparément, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion, par eux mêmes ou par un mandataire par eux désigné.

#### **C. Membres de l'association l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**

Les membres de l'association l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq deviendront de plein droit au 01/09/2018 membres de l'association l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet, à l'exception des membres déjà membres de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet et sauf démission de leur part.

### **SECTION 4 – DECLARATIONS DIVERSES**

#### **A. Déclarations au nom de l'association l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**

**Monsieur Patrick Bourmaud, Président**, ès qualité et au nom de l'association l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq, déclare qu'il sera proposé aux membres de l'association l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq réunis en Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le présent traité de fusion, au vu des comptes intermédiaires au 30/06/2018 dans chacune des deux associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

#### **B. Déclarations au nom de l'association de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet**

**Monsieur Thierry Bourges, Président**, ès qualité et au nom de l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet**, déclare qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette association d'approuver le présent traité de fusion pour aboutir à la fusion-absorption de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**, au vu des comptes provisoires au 30/06/2018 de chacune des deux associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

## **SECTION 5 – DECLARATIONS FISCALES**

La présente opération de fusion sera enregistrée au droit fixe conformément à l'article 816 du code Général des Impôts (D. Adm 7H-3731 N°38).

En outre, de l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** se substituera à tous les engagements qu'aurait pu prendre l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumis au régime prévu aux articles 210A et 210B du Code Général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente fusion.

## **SECTION 6 – REALISATION DE LA FUSION**

Le présent projet de fusion et la dissolution sans liquidation de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter des assemblées de ratification de la fusion réunies par chaque association, sous réserve de la réalisation préalable de conditions suspensives ci-après :

**A. Approbation avant le 15 juillet 2018 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet de l'évaluation des apports à titre de fusion de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq au titre du présent projet de fusion ;**

**B. Approbation avant le 15 juillet 2018 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq de l'évaluation des apports à titre de fusion de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq au titre du présent projet de fusion ;**

**C. Approbation avant le 15 juillet 2018 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet du présent projet de fusion ;**

**D. Approbation avant le 15 juillet 2018 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq du présent projet de fusion ;**

**E. Approbation avant le 15 juillet 2018 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet des projets de statuts et de charte de l'engagement des financements amendés tels qu'annexés au présent traité de fusion ;**

**F. Ainsi, si l'ensemble des conditions suspensives qui précèdent n'étaient pas intervenues d'ici au 15 juillet 2018, les présentes conventions seraient considérées comme nulles et non avenues sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité.**

## **SECTION 7 – FORMALITES DE PUBLICITE – FRAIS ET DROITS- ELECTION DE DOMICILE – POUVOIRS POUR LES FORMALITES DE PUBLICITE.**

### **A. Formalité de publicité**

La dissolution sans liquidation suite à la fusion par voie d'absorption de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** fera l'objet d'une déclaration en Préfecture et d'une publication au Journal Officiel.

## B. Frais et droit

Les frais et droits des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet**.

## C. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font élection de domicile au siège social de l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet**.

## D. Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous les pouvoirs sont donnés à Monsieur Thierry Bourges pour effectuer pour le compte de l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** les formalités nécessaires à l'absorption de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**, et à Monsieur Patrick Bourmaud, Président de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** pour la dissolution sans liquidation de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**.

Pour effectuer ces formalités, ils pourront désigner un mandataire.

## SECTION 8 – ANNEXES AU PROJET DE FUSION

**Annexe n°1** : Projet de statuts de l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet**

**Annexe n°2** : Comptes intermédiaires de l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** au 30 juin 2018

**Annexe n°3** : Comptes intermédiaires de l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq** au 30 juin 2018

**Annexe n°4** : Conventions contractées par l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**



**Annexe n°5** : Liste des litiges en cours et éventuels encourus par de l'**Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet** et l'**Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**

**Annexe n°6** : Etat des nantissements et privilèges

Fait en trois exemplaires originaux,

À Le Vésinet

Le 08/07/2018

| Pour l' <b>Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet</b>             | Pour l' <b>Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq</b>                              |
|---|---|
|  |  |
| Monsieur, Thierry Bourges<br>Président  | Monsieur Patrick Bourmaud<br>Président  |

**Annexe n°1 : Projet de statuts de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet**

Les statuts de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet seront modifiés comme suit : l'association prendra le nom de : **Aumônerie Catholique de l'enseignement public du Vésinet et du Pecq.**

Le conseil d'aumônerie a également approuvé un nom d'usage plus simple pour la communication auprès de ses membres : **Aumônerie des Ibis**. Ce nom représente le symbole de la fusion des 2 aumôneries, le parc des Ibis étant situé au milieu des deux paroisses du Vésinet.



**Annexe n°2 : Comptes intermédiaires de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet au 30 juin 2018**

**Rapport financier**

Les produits de l'exercice, comparativement à l'exercice précédent se décomposent ainsi :

|                       | 2017/2018        | 2016/2017 (n-1)  |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Cotisations annuelles | 4 990,00         | 5 294,00         |
| Sorties Jeunes        | 7 884,00         | 11 713,00        |
| Subvention            | 0,00             | 300,00           |
| Divers                | 4,62             |                  |
| <b>Total</b>          | <b>12 878,62</b> | <b>17 307,00</b> |

L'évolution des charges se présente ainsi :

|                  | 2017/2018        | 2016/2017 (n-1)  |
|------------------|------------------|------------------|
| Animation        | 2 674,54         | 1 541,82         |
| Sorties Week-End | 7 143,54         | 8 247,52         |
| Fonctionnement   | 1 078,63         | 1 310,44         |
| Locaux           | 2 709,00         | 0,00             |
| <b>Total</b>     | <b>13 605,71</b> | <b>11 099,78</b> |

Le solde de notre compte en banque à la Société Générale est passé de 7 049, 85 € au 31/08/2017 à 6 067,68 € au 30/06/2018.

Le solde de notre compte sur livret à la Société Générale est passé de 12 030,46 € au 31/08/2017 à 12 120,75 € au 30/06/2018 tenant compte d'un produit annuel (intérêts) de 90,29 €.

**Annexe n°3 : Comptes intermédiaires de l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq au 30 juin 2018**

**Compte d'exploitation intermédiaire : du 1/09/2017 au 30/06/2018**

| Catégorie                       | en euros     |               |              |             |
|---------------------------------|--------------|---------------|--------------|-------------|
|                                 | N° de compte | Dépenses      | N° de compte | Recettes    |
| <b>CHARGES</b>                  |              |               |              |             |
| <b>Animation Pastorale</b>      |              |               |              |             |
| Salaire                         | 641100       | 0,00          | 791412       |             |
| Charges sociales                | 645110       | 0,00          | 791412       |             |
| Formation équipe                | 633300       | 126,00        |              |             |
| Participation à ADV-AEP         | 657325       | 0,00          |              |             |
| Frais de déplacements salariés  | 625010       | 0,00          |              |             |
| Frais de déplacements bénévoles | 625020       | 0,00          |              |             |
| Frais de réception              | 625700       | 0,00          |              |             |
| <b>Total I</b>                  |              | <b>126,00</b> |              | <b>0,00</b> |
| <b>Fonctionnement</b>           |              |               |              |             |
| Affranchissement et téléphone   | 626000       | 0,00          |              |             |
| Frais Bancaires                 | 627800       | 15,25         |              |             |
| Documentation                   | 618000       | 0,00          |              |             |
| Photocopies et fournitures      | 606400       | 0,00          |              |             |
| Achats/ventes livres caté       | 607200       | 0,00          | 707300       | 0,00        |
| Achats petits matériels         | 606320       | 0,00          |              |             |
| Entretien matériel              | 615000       | 0,00          |              |             |
| <b>Total II</b>                 |              | <b>15,25</b>  |              | <b>0,00</b> |
| <b>Locaux</b>                   |              |               |              |             |
| Loyers et Charges               | 613200       | 0,00          |              |             |
| Taxes foncières                 | 635120       | 0,00          |              |             |
| Eau-gaz-électricité             | 606000       | 0,00          |              |             |
| Assurances                      | 616000       | 0,00          |              |             |
| Amortissements                  | 681100       |               |              |             |
| <b>Total III</b>                |              | <b>0,00</b>   |              | <b>0,00</b> |
| <b>Activités</b>                |              |               |              |             |
| Frat                            | 6233FR       | 0,00          | 7911FR       | 0,00        |
| Sorties                         | 6233SO       | 0,00          | 7911SO       |             |
| Temps forts                     | 6233TF       | 0,00          | 7911TF       | 0,00        |
| Confirmation et P de Foi        | 6233CP       | 150,00        | 7911CP       | 0,00        |
| Formations organisées           | 6233FO       | 0,00          | 7911FO       |             |
| <b>Total IV</b>                 |              | <b>150,00</b> |              | <b>0,00</b> |
| <b>Ressources</b>               |              |               |              |             |
| Cotisations                     |              |               | 756000       | 0,00        |
| Subvention mairie               |              |               | 740000       |             |
| Subvention de Doyennés          |              |               | 740800       |             |
| Subvention ADV-AEP              |              |               | 740657       | 0,00        |
| Subvention d'autres aumôneries  | 657325       |               | 740325       |             |
| Subvention autres               |              |               | 740000       |             |
| Quête (Profession de Foi)       |              |               | 754810       | 0,00        |
| Produits financiers             |              |               | 768000       | 0,00        |
| <b>Total V</b>                  |              |               |              | <b>0,00</b> |
| <b>TOTAL I+II+III+IV+V</b>      |              | <b>291,25</b> | <b>TOTAL</b> | <b>0,00</b> |
| Déficit de l'exercice           |              | <b>291,25</b> |              |             |

**Annexe n°4 : Conventions contractées par l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**

NEANT

**Annexe n°5 : Liste des litiges en cours de l'Aumônerie Catholique de l'Enseignement Public du Vésinet et l'Aumônerie Catholique des Collèges du Pecq**

NEANT

**Annexe n°6 : Etat des nantissements et privilèges**

NEANT

